



Harcèlement moral au sein de ma société

Par **lillyfleurs62**, le **07/08/2012** à **22:55**

Bonjour,rrnrnJe vous contacte au sujet des agissements d'une personne au sein de ma société. Cette personne a un comportement que, pour ma part, je qualifie de discriminatoire et de harceleur. En effet, cette personne se met rapidement en colère et a un comportement agressif et ceci devant témoins. Pour ce qui me concerne, elle me rabaisse devant sous-traitants et personnel interne en me disant que je ne sers à rien, que je ferais mieux de rester dans mon bureau. Il répète à plusieurs reprise et devant du monde que les femmes sont "chiantes" et qu'il préfère travailler avec des hommes. Cette personne remet en cause constamment mon travail et fait circuler des rumeurs auprès de mes collègues. Cette situations dure depuis plusieurs semaines mais s'est surtout accentuée depuis ce dernier mois. Cette personne a aussi réussi à faire licencier une tierce personne de la société afin de faire embaucher une personne de sa famille, en fonctionnant de la même façon qu'il est en train de le faire avec moi.rnrnJe ne suis pas la seule personne à subir les agissements de cette personne dans la société.rnJ'ai commencé à informer ma direction. (mail à mon directeur en plus d'un entretien pour lui expliquer la situation).rrnrnQuel comportement dois-je adopter? Que dois-je faire par la suite?rrnrnMerci.rnrnCordialement,

Par **edith1034**, le **08/08/2012** à **08:13**

BONJOURrrnrnLa loi du 6 août 2012a non seulement précisé le harcèlement sexuel mais aussi le harcèlement moral, pour tout savoirrrnrn<http://www.fbls.net/harcelement.htm>